



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 78042

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la revendication exprimée par la FAVEC et de nombreuses associations représentatives de retraités concernant les pensions de réversion. Ces associations font valoir que la majoration permettant de porter le taux de réversion à 60 % ne bénéficie qu'aux personnes ayant au moins 65 ans et dont le total des retraites personnelles et de réversion est inférieur à 800 euros par mois. Elles demandent que cette majoration soit attribuée dès 55 ans et que le plafond soit rehaussé progressivement de telle sorte que le taux de toutes les pensions de réversion soit porté à 60 %. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à l'égard de cette revendication.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78042

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4917

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)